

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 19 juin 2025 à 20h30 à la salle du conseil municipal, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BRUNIER Christian, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, LEGROS Catherine, RENAUD Jean-Pierre, RUESCAS Flora, MOREAU Marjorie, CHARRIE Nathalie, LUCAS Jacky.

Absent excusé : ROBLIN Benoît (pouvoir à BRUNIER Christian).

Absents : SALACRUCH Françoise, PORTMANN Cyril.

Secrétaire de séance : BALLANGER Danielle.

Date de convocation : 13 juin 2025

Publication de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) : 13 juin 2025

Etait présent à la réunion : JUCHEREAU Emmanuel, directeur général des services de la commune du Thou.

Le procès-verbal de la réunion du 22 mai est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Finances

- 1 – Décisions modificatives
- 2 – Création de 7 logements à La Gare : demande de subvention au Département de la Charente-Maritime.

Marchés publics

- 3 – Création de 7 logements à La Gare : choix des entreprises

Personnel

- 4 – Création d'un poste d'adjoint technique et modification du tableau des effectifs

Urbanisme

- 5 – Attribution de noms de rues

Intercommunalité

- 6 – Répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud en vue du renouvellement général des conseils municipaux en 2026

Comptes rendus des commissions

Informations et questions diverses

Décisions modificatives

RAS

Création de 7 logements à La Gare : Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime
Monsieur le Maire rappelle le projet de création de 7 logements à loyers libres à La Gare qui s'inscrit dans la politique d'aide aux communes et aux territoires (PACT) du Département de la Charente-Maritime.

Il propose donc le dépôt d'un dossier de demande de subvention et le plan de financement suivant :

Dépenses HT

Travaux	970 530.83
Maîtrise d'œuvre	112 073.94
Etudes	8 425.00
SPS -Contrôle technique	6 646.50
TOTAL	1 097 676.27

Recettes

Fonds vert énergie	146 715.80	Obtenu
DETR	128 289.12	Obtenu
DSIL	106 949.10	Obtenu
Région Nouvelle Aquitaine	90 000.00	Obtenu
Département 17	80 000.00	Sollicité
Emprunt	545 722.25	
Total	1 097 676.27	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
- Accepte le plan de financement proposé ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Réhabilitation d'un bâtiment communal en 7 logements. Choix des entreprises

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;

Vu l'avis public d'appel à concurrence publié le 7 mars 2025 ;

Vu l'analyse des offres présentée par le maître d'œuvre devant la commission Marchés à procédure adaptée (MAPA) le 4 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

Lots	Dénomination	Entreprises	Montants HT
1	VRD	RINEAU TP	89 732.51 €
2	Démolition – Gros œuvre	TRICHET	339 371.19 €
3	Charpente-ossature bois-bardages bois	ENAUULT BOIS	69 794.92 €
4	Couverture tuiles-Couverture zinc-zinguerie	RENOBAT	43 500.00 €
5	Menuiserie extérieure PVC	SEMA	41 793.07 €
6	Menuiseries intérieures bois	SEMA	34 957.08 €
7	Cloisons-doublages-plafonds-isolation	SOCOBAT	57 471.64 €
8	Chape	B2S	7 768.80 €
9	Serrurerie	FABAREZ	87 536.98 €
10	Revêtement de sol-carrelage-faïence	NEAU & BELLUTEAU	14 855.65 €
11	Revêtement sol souple	G3 BATIMENT	7 042.46 €
12	Electricité Courants forts et faibles	SEBELEC 85	72 153.62 €
13	Chauffage-ventilation-plomberie-sanitaires	CARRE et ASSOCIES	65 739.80 €
14	Peinture	G3 BATIMENT	20 422.96 €

15	Nettoyage	S&P	1 200.00 €
16	Espaces verts - clôtures	TARDY	15 119.25 €
17	Détermitage	SAPA	2 070.90 €
TOTAL			970 530.83 €

- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe concerné.

Création de poste et modification du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Monsieur le Maire informe de la nécessité de recruter un adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

A compter du 1^{er} septembre 2025, le tableau des effectifs sera ainsi constitué :

Filière administrative

1 attaché territorial	TC
1 adjoint administratif pal 1 ^{ère} classe	TC
1 adjoint administratif pal 2 ^{ème} classe	TC
1 adjoint administratif	TC
1 adjoint administratif pal 2 ^{ème} classe	TC
1 rédacteur pal 1 ^{ère} classe	TC
1 rédacteur pal 1 ^{ère} classe	20h00

Filière technique

2 agents de maîtrise	TC
2 adjoints techniques pax 2 ^{ème} cl	TC
2 adjoints techniques pax 1 ^{ère} cl	TC
1 adjoint technique	16h00
2 adjoints techniques	TC
1 adjoint technique	6h00
1 adjoint technique	TC

Filière culturelle

1 adjoint technique pal 1 ^{ère} cl	17h50
1 adjoint du patrimoine	28h00
1 adjoint du patrimoine	8h00

Les crédits sont prévus au budget 2025.

Attribution de noms de rues

RAS

Répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud en vue du renouvellement général des conseils municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-6-1,

Considérant qu'en répartition dite de droit commun, le Conseil de la Communauté de Communes Aunis Sud sera composé, à partir du renouvellement général des Conseils Municipaux de 2026, de 41 sièges, répartis ainsi que suit :

Commune	Population municipale	Nombre de sièges
Surgères	6 861	9
Aigrefeuille d'Aunis	4 578	6
Le Thou	2 085	2
Saint Georges du Bois	1 869	2
Ciré d'Aunis	1 560	2
Saint Pierre La Noue	1 498	2
Forges	1 323	1
Saint Mard	1 244	1
La Devise	1 196	1
Chambon	985	1
Marsais	956	1
Bouhet	910	1
Saint Saturnin du Bois	910	1
Genouillé	889	1
Ardillières	877	1
Ballon	823	1
Landrais	798	1
Virson	738	1
Puyravault	723	1
Vouhé	657	1
Saint Pierre d'Amilly	564	1
Breuil la Réorte	473	1
Saint Crépin	346	1
Anais	318	1
Total	33 181	41

Considérant la possibilité de bénéficier de 10 sièges supplémentaires maximum, répartis en accord local, en attribuant un siège supplémentaire aux communes n'en ayant qu'un à la répartition à la proportionnelle, à l'exclusion des communes ayant un siège de droit,

Considérant que cet accord local doit être adopté par la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population totale de l'EPCI, ou par les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale de l'EPCI, majorité qui doit comprendre la commune ayant la population la plus nombreuse si elle est supérieure au quart de la population totale de l'EPCI ;

Considérant que les délibérations des Conseils Municipaux doivent intervenir au plus tard le 31 Août 2025,

Monsieur le Maire explique qu'en application des textes un accord local pourrait être trouvé pour la composition du conseil de la Communauté de Communes Aunis Sud à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2026.

Une proposition d'accord local a été adoptée en conseil communautaire. Cette proposition est la suivante :

Commune	Population municipale	Nombre de sièges - DC	Accord local proposé
Surgères	6 861	9	9
Aigrefeuille d'Aunis	4 578	6	6
Le Thou	2 085	2	2
Saint Georges du Bois	1 869	2	2
Ciré d'Aunis	1 560	2	2
Saint Pierre La Noue	1 498	2	2
Forges	1 323	1	2
Saint Mard	1 244	1	2

La Devise	1 196	1	2
Chambon	985	1	2
Marsais	956	1	2
Bouhet	910	1	2
Saint Saturnin du Bois	910	1	2
Genouillé	889	1	2
Ardillières	877	1	2
Ballon	823	1	2
Landrais	798	1	1
Virson	738	1	1
Puyravault	723	1	1
Vouhé	657	1	1
Saint Pierre d'Amilly	564	1	1
Breuil la Réorte	473	1	1
Saint Crépin	346	1	1
Anais	318	1	1
Total	33 181	41	51

Ces explications entendues, Madame (Monsieur) le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VOTE

- Pour : 4
- Contre : 7
- Considérant que la répartition proposée défavorise les petites communes en général et la commune du Thou en particulier ;
- **Désapprouve** l'accord local proposé portant le nombre de conseillers communautaires de la communauté de communes Aunis Sud à 51 et répartis ainsi que suit :

Commune	Population municipale	Accord local proposé
Surgères	6 861	9
Aigrefeuille d'Aunis	4 578	6
Le Thou	2 085	2
Saint Georges du Bois	1 869	2
Ciré d'Aunis	1 560	2
Saint Pierre La Noue	1 498	2
Forges	1 323	2
Saint Mard	1 244	2
La Devise	1 196	2
Chambon	985	2
Marsais	956	2
Bouhet	910	2
Saint Saturnin du Bois	910	2
Genouillé	889	2
Ardillières	877	2
Ballon	823	2
Landrais	798	1
Virson	738	1
Puyravault	723	1
Vouhé	657	1
Saint Pierre d'Amilly	564	1

Breuil la Réorte	473	1
Saint Crépin	346	1
Anais	318	1
Total	33 181	51

Comptes rendus des commissions

Commission culture – communication - animation

« Petit Tholusien » en cours de préparation.

Cinéma de plein air : choix du film acté.

Panneau lumineux d'information : L'alimentation par panneaux photovoltaïques n'est pas suffisante surtout l'été quand l'éclairage public fonctionne très peu. Contacter un technicien pour trouver une solution.

Le « fête du village » aura lieu le 28/06/2025.

Commissions sociale – enfance

Plan canicule en cours pour les personnes âgées.

PAPJ : inauguration de boîte à livres prévue le 21/06 à 11h00. Prévoir un atelier graphisme sur le podium.

CME : Les nichoirs sont prêts à être posés.

Voirie

Travaux au local du service technique et au chemin vert du Chiron : réalisés.

Bâtiment

Marché pour l'agrandissement de la mairie : sans suite pour l'instant.

Mobilités

Questionnaire à revoir.

Attente du bilan.

Enjeux : mobilités quotidiennes et développement des transports collectifs.

Fin de réunion : 21h30

Le Maire

Christian BRUNIER



La secrétaire de séance

Danielle BALLANGER

